

**Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada
Lignes directrices du forum de Réviseurs Canada – ÉBAUCHE**

Date d'entrée en vigueur : juin 2023

But du forum

1. Le Forum Réviseur Canada est un groupe Google qui permet aux membres et à la population estudiantine affiliée (ci-après forumistes) de participer à des discussions courtoises et respectueuses par courriel, via une interface Web, ou les deux.
2. Les forumistes peuvent réseauter par le biais de discussions et partager des fichiers.
3. Les forumistes ont la possibilité d'utiliser le courrier électronique et/ou l'interface Web de Google Groupes pour participer aux discussions. Consultez les [lien] instructions du forum de Réviseurs Canada [lien] pour savoir comment publier dans le forum et comment lire les messages archivés.
4. Le forum est une plate-forme de communication privée de forumiste à forumiste.
5. Les discussions courtoises et respectueuses sur une variété de sujets sont encouragées. Les sujets peuvent aller des conseils pratiques sur la révision et le lieu de travail au partage d'opportunités d'emploi, en passant par des recommandations sur les outils et les technologies professionnels. À cela s'ajoutent les conversations générales entre collègues réviseuses et réviseurs – un espace pour faire du réseautage et échanger en toute convivialité.

Le rôle de la modératrice ou du modérateur du forum (ci-après : l'arbitre)

1. L'arbitre du forum est un arbitre impartial du décorum du groupe.
2. L'arbitre du forum envoie ses directives aux nouveaux forumistes et aux forumistes actuels sur demande.
3. L'arbitre du forum sert de personne-ressource pour :
 - a. Aider les membres de Réviseurs Canada et la population estudiantine affiliée à s'abonner/désabonner,
 - b. Diffuser des informations sur le fonctionnement du forum,
 - c. Répondre aux questions sur le forum et ses fonctionnalités,
 - d. Être le premier point de contact si le forum ne fonctionne pas correctement.
4. L'arbitre du forum lit tous les messages de discussion, assure le respect général des directives et s'efforce de minimiser les perturbations du forum causées par des différends entre les forumistes.
5. L'arbitre du forum a le pouvoir d'intervenir directement auprès des membres individuels du groupe et d'imposer des mesures disciplinaires, au besoin.
 - a. En cas d'infraction mineure, il effectue un bref rappel public pour garder le discours courtois et approprié tel que décrit dans ces directives.
 - b. Si le désaccord persiste, l'arbitre du forum peut contacter les personnes impliquées en privé avec une demande de cessation.
 - c. En cas de mauvaise conduite flagrante, il peut être nécessaire d'avertir le ou les forumistes fautifs des conséquences et de transmettre l'affaire au Conseil d'administration national (CAN) pour mesures disciplinaires.
 - d. En cas de violation matérielle ou flagrante de ces directives, Réviseurs Canada se réserve le droit de limiter les privilèges de publication des forumistes, et même de suspendre ou d'exclure des forumistes.

6. L'arbitre du forum modère les messages. Cela peut inclure :
 - a. Appeler à l'ordre les conversations qui prennent une direction controversée,
 - b. Supprimer des messages offensants.
7. Dans le cas d'une situation de conflit grave, l'arbitre du forum renvoie l'affaire au CAN.

Directives et étiquette des forumistes

1. Tous les sujets relatifs à la langue, la traduction, la révision et la correction d'épreuves sont autorisés. Les messages sur des sujets généraux non liés à la révision sont également autorisés, tout comme les offres d'emploi.
2. Indiquez l'objet pour identifier le sujet de votre message.
3. Les nouveaux forumistes voudront peut-être se présenter. Cela permet aux forumistes de mieux se connaître et cela favorise la collégialité entre les forumistes.
4. Les messages du forum peuvent inclure des pièces jointes.
5. Soyez courtois avec le temps des autres. Gardez vos messages clairs et concis. Si vous avez une question à laquelle vous pourriez facilement répondre en consultant les ouvrages de référence, faites-le avant de poster sur le forum.
6. Évitez le langage SMS/texte. Utilisez des phrases complètes dans la mesure du possible.
7. Ne violez pas le droit d'auteur et respectez les droits des autrices et des auteurs. Évitez de copier tout le texte d'un article, etc.
8. L'utilisation d'un langage courtois et respectueux est obligatoire. Aucun langage grossier, vulgaire ou offensant n'est accepté. Ne corrigez pas les erreurs mineures des autres dans l'orthographe, la grammaire, etc.
9. Le respect des différents points de vue est requis. Aucune forme de dénigrement, de harcèlement, d'intimidation ou de violence n'est acceptée. Toute personne a droit à un traitement égal de la part de Réviseurs Canada en ce qui concerne les services, les biens et les installations, sans discrimination fondée sur la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale et le handicap. Veuillez consulter notre [Déclaration des droits de la personne](#).

Juridique

1. Tout système de partage d'information comporte un certain degré de risque, et pour cette raison, les forumistes reconnaissent que Réviseurs Canada, son Conseil d'administration national, son personnel et tous ses membres (y compris l'arbitre du forum) ne sont pas responsables des dommages causés au système, même involontairement, aux forumistes. Les « dommages au système » incluent, mais sans s'y limiter, les dommages causés à l'ordinateur d'un forumiste par d'autres forumistes, des pirates ou des défaillances matérielles ou logicielles.
2. Réviseurs Canada n'offre aucune garantie de service fiable. Ce forum, comme tous les autres, est à la merci des pannes de serveurs, des erreurs de messagerie, des problèmes techniques, etc.
3. Vous devez supposer que toutes les informations publiées peuvent devenir publiques. Chaque membre individuel est responsable de sa propre conformité avec les lignes directrices du forum.
4. Si jamais un forumiste faisait un usage non autorisé de vos écrits partagés dans ce forum, votre recours par l'intermédiaire de Réviseurs Canada se limite à porter la question à l'attention de l'arbitre du forum. Son autorité ne s'étend qu'à la prise des mesures

appropriées, comme indiqué dans la section 5 du « Le rôle de la modératrice ou du modérateur du forum ».

Coordonnées

Toute demande relative aux présentes lignes directrices doit être acheminée à la permanence nationale d'Association canadienne des réviseurs.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca / www.editors.ca

416 975-1379

905 625-3348 (sans frais)

Autorité

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de l'Association canadienne des réviseurs.

Toute révision importante à la présente politique doit être autorisée par un vote majoritaire des membres de l'association dans le cadre d'une assemblée générale annuelle.